

ARASMA

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE

CSR

AAS

AFJ

AJEMA

Rapport d'activité 2010

Activités de l'ARASMA

Fonctionnement du CSR

Secteur Revenu d'Insertion (RI)

Social

Administratif

Secteur des Agences d'assurances
Sociales (AAS)

Secteur Accueil Familial de Jour
(AFJ)

Réseau Accueil de Jour des Enfants
Morges Aubonne (AJEMA)

Services sociaux privés spécialisés
consultant dans le cadre du CSR

Relations avec les partenaires

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Abréviations.....	4
Le billet de la présidente	6
Le mot du directeur.....	6
I. Activités de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne (ARASMA).....	8
a. Le Comité de direction	8
b. Le Conseil intercommunal	8
c. Le Conseil des régions	8
II. Fonctionnement	8
a. Direction - Séparation des fonctions Ville-Région	8
b. Locaux	8
c. Archives.....	8
d. Informatique	8
e. La réception - téléphones.....	9
f. Le Revenu d'Insertion (RI)	9
i. Personnel.....	9
ii. Organisation du secteur RI	9
iii. Antenne Aubonne	10
iv. Contrôle : audit de l'UCC	11
v. Les enquêtes.....	11
vi. Logement.....	12
vii. Mesures d'insertion sociale (MIS) et formation.....	12
g. Collaboration avec le réseau	14
h. Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)	14
i. L'Accueil Familial de Jour (AFJ)	16
j. Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA).....	17
III. Services sociaux privés spécialisés consultants dans le cadre du CSR	20
Centre Social Protestant (CSP).....	20
Unité Socio-Educative (USE).....	21

Consultation Conjugale (ProFa)	21
Pro Senectute Vaud	22
Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)	22
Pro Infirmis Vaud	23
Office régional de placement (ORP)	24
IV. Relations avec les partenaires et le réseau local	24
Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)	24
L'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)	25
Entrée de secours (EdS)	26
Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO).....	27
V. Conclusions	28

ABREVIATIONS

AAS	Agence d'assurances sociales
ACI	Administration cantonale des impôts
AFJ	Accueil familial de jour
AJERE	Accueil de jour des enfants de Rolle et environs
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs
AJET	Accueil de jour des enfants de Terre-Sainte
AJOVAL	Accueil de jour d'Orbe-La Vallée)
AI	Assurance-invalidité
AJEMA	Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne
AF	Allocation familiales
AMF	Accueillante en milieu familial
APG	Allocation pour perte de gain
AQB	Acquisition de qualifications de base
ARAE	Association régionale pour l'accueil de l'enfance
ARAS	Association régionale de l'action sociale
ARASMA	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
AS	Assistant(e) sociale(e)
ASAMIFAMA	Association des accueillantes en milieu familial Morges-Aubonne
ASV	Aide sociale vaudoise
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVDaas	Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales
AVEAS	Association vaudoise des employés d'assurances sociales
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
CCVD	Caisse cantonale vaudoise de compensation
CFC	Certificat fédéral de capacité
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CODIR	Comité de direction
COI	Cellule orientation-intégration
CS	Credit Suisse
CSP	Centre social protestant
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement en alcoologie
CT2	Coaching transition 2
CVE	Centre de vie infantine
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
EdS	Entrée de secours
EESP	Ecole d'études sociales et pédagogiques
EMS	Etablissement médico-social
EPT	Emploi plein temps
Ex(ae)QUO	Expression pour (adultes étrangers) du français au quotidien
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FORJAD	Formation des jeunes adultes en difficulté
FVA	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
HES	Haute école spécialisée
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
JAD	Jeunes adultes en difficulté
LACI	Loi sur l'assurance-chômage

LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
LVFPr	Loi vaudoise sur la formation professionnelle
MACIT	Missions d'actions citoyennes
MIS	Mesures d'insertion sociale
OAI	Office d'assurance invalidité
OCBE	Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage
OCC	Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accident
ODM	Office fédéral des migrations
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
ORP	Office régional de placement
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires Familles
PET	Programme d'emplois temporaires
RAD	Responsable administratif(ve) des dossiers
RAS	Région d'action sociale
RDU	Revenu déterminant unifié
RI	Revenu d'insertion
SAF	Service d'aide familiale de Morges et environs
SDE	Service d'emploi
SEFA	Société électrique des forces de l'Aubonne
SES@M	Système d'enregistrement des subsides à l'assurance maladie
SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
SPJ	Service de protection de la jeunesse
USE	Unité socio-éducative (anciennement OCA Office cantonal antialcoolique)
UCC	Unité de contrôle et de conseils
UTT	Unité de transition au travail

LE BILLET DE LA PRESIDENTE

Si l'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) a fait doubler le temps des séances du Comité de direction, elle a créé une dynamique tonique sur les autres activités de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne (ARASMA). La fourmière du Centre Social Régional et de l'AJEMA est le miroir de l'activité économique de la région. Miroir ou poumon ?

Très certainement les deux, car nos entreprises, nos écoles, nos hôpitaux ou notre police ne pourraient fonctionner sans une possibilité d'accueil de jour pour les enfants.

Les assurances sociales, de l'AVS/AI/APG à l'assurance maternité si chèrement acquise, en passant par les subventions caisse-maladie, les allocations familiales ou les prestations complémentaires, sont le garant de la stabilité de notre système social. Elles permettent aux uns le juste repos, aux autres une certaine sérénité, et aux entreprises une possibilité de gestion correcte du personnel.

Quant au Revenu d'insertion (RI), il permet, au cœur des grosses tempêtes, non seulement de préserver un minimum de dignité humaine, mais également de sauvegarder la consommation, le paiement des assurances et des loyers.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'ARASMA ont à cœur d'être présents pour leurs usagers, en leur accordant toute l'attention nécessaire, mais apportant à leur tâche la rigueur qui découle de l'application des lois. Merci à vous toutes et tous, qui, au quotidien, assumez le difficile exercice de l'écoute, de la bienveillance et de l'exigence. Vous êtes confrontés chaque jour aux limites de l'assistance, qu'elle soit pour l'accueil de jour des enfants, les assurances sociales, et surtout dans le cadre du revenu d'insertion où la crise du logement hante les entretiens et démultiplie les démarches.

Avec ses deux buts principaux et surtout son but optionnel, l'ARASMA a pris une envergure d'importance. L'arrivée en juillet 2011 de 22 nouvelles communes, dont l'intégration a été planifiée sur 2010, a démontré les limites d'une direction partagée à 50 % avec la Ville de Morges, et 50 % pour l'ARASMA. En fin d'année, le Comité de direction a évalué, en collaboration avec la

Municipalité de Morges, les différentes charges de travail et a pris la décision de séparer les deux fonctions. Notre direction pourra ainsi assumer ses tâches plus sereinement, et accorder toute l'attention nécessaire au développement des différents buts de l'ARASMA.

Le Comité de direction a en outre suivi, tout au long de l'année 2010, le fonctionnement des divers secteurs, pris les décisions liées à la gestion de l'institution, et réfléchi sur les orientations susceptibles de poser l'ARASMA en véritable partenaire de la vie économique et politique du district. Car si les entreprises ont besoin du social, le social a tout autant besoin des entreprises, que cela soit dans le cadre de l'AJEMA ou pour la réinsertion des bénéficiaires du RI.

Ces réflexions sont largement nourries par notre directeur, M. Daniel Vouillamoz, qui ne ménage ni son temps, ni son énergie. Qu'il en soit ici remercié.

Il m'appartient encore de remercier sincèrement mes collègues du Comité qui s'impliquent sans compter, en mettant leurs compétences à disposition, en ayant toujours à l'esprit la défense des usagers, l'équilibre socio-économique de notre district, et le constant souci de préserver la bonne gestion des ressources communales.

La présidente

Gisèle Burnet

LE MOT DU DIRECTEUR

Cette année 2010 fut marquée par une participation accrue du soussigné dans différents groupes de travail sur le plan cantonal :

- Prestations complémentaires Familles (PC Familles) et rente-pont AVS : membre du groupe de travail juridique, représentant des Centre Sociaux Régionaux.
- Revenu déterminant unifié (RDU), membre du groupe de travail métier, représentant des Centre Sociaux Régionaux et des réseaux LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants).
- Revenu déterminant unifié, membre du groupe de travail informatique, représentant des Centre Sociaux Régionaux.
- Chambre Consultative de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), représentant le réseau AJEMA.

Ce fut également une année annonçant des changements importants pour les activités de l'ARASMA, telles que la révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), les PC Familiales et rente-pont AVS.

Un autre changement est annoncé et concerne directement le poste du soussigné.

Le poste de directeur est historiquement lié au poste de chef du service Jeunesse et sécurité sociale de la Ville de Morges. Les taux d'activités de ces deux fonctions sont de 50 % chacune.

En fin d'année 2010, la Municipalité de Morges, ainsi que le Comité de direction de l'ARASMA ont évalué la charge de travail du poste et constaté qu'au vu des nouvelles prestations ainsi que des projets et défis à venir, tant à la Ville de Morges qu'à l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), que les doubles fonctions de chef de service de la ville et de directeur de la région n'étaient plus adaptées.

Dès lors, et afin de se doter des moyens adéquats la décision de créer deux postes distincts chacun à 100 % fut prise.

La mise en œuvre opérationnelle de ces décisions prendra effet au 1^{er} juillet 2011.

Par cohérence, plusieurs autres postes sont impactés par cette séparation. Ce sont les postes comportant également les doubles fonctions (ville et région) tels que :

- l'adjoint de direction,
- l'assistante de direction,
- les réceptionnistes.

La fin de l'année 2010 fut alors également consacrée à réorganiser les fonctions, engager le personnel nécessaire, définir les modalités de collaboration nouvelles avec la Ville de Morges pour les prestations liées à la comptabilité, aux ressources humaines, à l'informatique, aux locaux et à la logistique (courrier, entretien du bâtiment, gestion des imprimantes, téléphones, etc.).

Le temps du rapport d'activité c'est également :

Le moment opportun pour pouvoir, publiquement, remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ARASMA, qui, malgré la charge de travail croissante, dont témoigne ce rapport d'activité, sait entretenir au quotidien la bonne humeur ainsi qu'un investissement professionnel et constant en faveur d'une clientèle souvent démunie face à la complexité de nos systèmes d'assurances et d'assistance sociale ou qui

se trouve régulièrement confrontée au manque de places d'accueil de jour pour les enfants, tant dans le milieu de l'accueil collectif que familial.

Je tiens également à remercier les membres du Comité de direction pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que les représentants des Communes membres de l'ARASMA.

Le directeur

Daniel Vouillamoz

I. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE (ARASMA)

a. Le Comité de direction

La composition du Comité de direction (CODIR) au 31 décembre 2010 figure au tableau n°2.

Au cours de l'année 2010, durant ses 14 séances, le Comité de direction de l'ARASMA s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- suivi des travaux du Conseil des régions,
- le développement du Réseau AJEMA,
- suivi de la gestion du personnel et prise des décisions qui s'imposent.

b. Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois en 2010 sous la présidence de M. Jean-Jacques Mercier, municipal à Vullierens.

c. Le Conseil des régions

Le Conseil des régions RAS assure le rôle important de liaison entre les régions d'action sociale et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et se voit confier, dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des responsabilités grandissantes.

Le Conseil des régions est constitué par les représentants des Associations RAS et des directeurs de CSR.

II. FONCTIONNEMENT

a. Direction - Séparation des fonctions Ville-Région

En fin d'année 2010, la Municipalité de la Ville de Morges et le Comité de direction ont pris la décision, au vu des développements importants tant dans le service communal de la Jeunesse, Sécurité sociale qu'à l'ARASMA, et afin de disposer de moyens suffisants pour relever les nouveaux défis, de renforcer leurs services respectifs en séparant les fonctions de Directeur de l'ARASMA (50 %) qui officiait également en qualité de Chef de service à la Ville (50 %). Dès le 1^{er} juillet 2011, la fonction de direc-

teur de l'ARASMA sera reprise à 100 % par M. Daniel Vouillamoz.

En effet, les récents développements montrent que la charge des deux directions dépassait largement les moyens disponibles.

Dès lors, une redéfinition complète de l'organisation des directions a été menée sur la fin de l'année 2010 et se poursuivra durant le premier trimestre 2011.

La séparation sera effective au 1^{er} juillet 2011.

Cette décision nécessite également de remplacer un 40 % de poste de réceptionniste-réceptionniste, ainsi qu'une réorganisation du secrétariat de direction et une redéfinition des relations entre la Ville de Morges et l'ARASMA (ressources humaines, comptes, informatique, locaux, logistique).

b. Locaux

Il faut relever que nous ne disposons plus de locaux à Couvaloup 10 et que le développement d'une activité pourrait nous poser des problèmes.

Du mobilier a également dû être acheté, suite au renforcement du secteur administratif RI.

c. Archives

L'archivage des dossiers RI a été réalisé dans le courant de l'été 2010. Ce travail a été effectué par 3 étudiants. Malgré un agrandissement des locaux à la Gracieuse, il faut relever qu'il faudra trouver des solutions pour l'archivage en 2011.

Normalement il est prévu une place pour nos documents au nouveau chalet Sylvana qui vient d'être inauguré. Nous tenons à remercier nos archivistes qui ont fait un excellent travail.

d. Informatique

L'année 2010 a été une année assez chargée pour le répondeur informatique du Centre social régional (CSR) à Morges.

En effet, il a fallu demander divers accès à l'informatique cantonale et communale pour les nouveaux collaborateurs qui ont été engagés au sein du Centre Social Régional et faire les demandes de radiations des comptes informatiques pour les personnes qui nous ont quittés durant l'année.

A ce jour, la Commune de Morges devrait renouveler le parc informatique des collaborateurs du Service de la Jeunesse et Sécurité Sociale.

Le service informatique de la Commune de Morges a déjà procédé au changement des serveurs communaux.

Relevons que les contacts avec le service informatique de la Commune de Morges et du Canton sont toujours très agréables, ce qui est très apprécié.

e. La réception - téléphones

Les réceptionnistes du CSR effectuent un travail d'information et de tri important ; en effet, plus de 35,8 % des demandes des clients, par téléphone ou au guichet, sont réglées ou réorientées à ce stade.

Nous constatons à la lecture du tableau n° 3 (annexe) que la réception a enregistré 11'592 visites (contre 7'849 en 2009) et 26'943 appels téléphoniques (contre 22'639 en 2010). Nous remarquons une sensible augmentation du nombre de visites et du nombre d'appels téléphoniques, ceci pour l'ensemble des activités de Couva-loup 10.

f. Le Revenu d'Insertion (RI)

i. Personnel

Afin de renforcer l'équipe des responsables administratives de dossiers (RAD), une collaboratrice a été engagée à 100 % au 1^{er} avril 2010.

Deux assistantes sociales (AS) ont donné leur congé pour fin août et fin septembre 2010 pour se consacrer à leurs projets personnels respectifs à l'étranger.

Au vu de la nouvelle répartition des tâches entre collaborateurs sociaux et collaborateurs administratifs, l'un des deux postes a été transformé en poste administratif avec l'engagement d'une nouvelle responsable administrative de dossier, à un taux de 100 %, au 15 septembre 2010. Le second poste a été repourvu avec l'engagement d'une assistante sociale à 80 % dès le 1^{er} octobre 2010.

Afin de remplacer une collaboratrice en congé maternité, puis de renforcer la dotation, une responsable administrative de dossier a été engagée à 100 % au 1^{er} octobre 2010.

En ce qui concerne le domaine de la formation, les assistants sociaux stagiaires (étudiants Haute école spécialisée (HES)) étaient jusqu'à présent encadrés par une assistante sociale disposant de la formation nécessaire de « praticienne formatrice ».

Dès l'année 2010, une seconde collaboratrice s'est formée et dispose également de ce titre, ce qui lui permet maintenant d'accueillir également des stagiaires. Ainsi, de fin août 2010 à janvier 2011, une étudiante vaudoise en formation à la Haute école spécialisée de Sierre a effectué un stage en qualité d'assistante sociale au sein du secteur RI, sous la supervision de notre nouvelle praticienne-formatrice.

ii. Organisation du secteur RI

L'année 2009 avait vu se mettre en place un important travail de réorganisation du secteur RI en prévision de nouvelles directives cantonales annoncées pour l'année 2010. Une démarche générale d'accompagnement au changement avait débuté sous la houlette des adjoints de direction du secteur RI, avec comme objectif une participation active des collaborateurs concernés à la mise en place de nouvelles procédures de travail.

Cette démarche a été poursuivie et concrétisée suite à la communication de deux nouvelles directives par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), constituant la colonne vertébrale de l'application des nouveaux principes de l'action sociale dans le Canton. Entre avril et décembre 2010, chaque centre social était ainsi invité à mettre en place l'organisation et le personnel nécessaires à la bonne application de ces directives.

Portant sur les prestations « délivrance de la prestation financière RI » et « appui social et insertion », ces deux directives ont concrétisé les consignes des autorités cantonales en matière d'octroi du RI et d'appui social, ce qui a permis d'entrer dans une phase de réorganisation concrète dès le 1^{er} juillet 2010.

Dans l'organisation du CSR Morges-Aubonne, les responsables administratives de dossier sont des collaboratrices administratives qui ont désormais pour mission, notamment, d'effectuer les calculs des prestations financières RI et veiller à la conformité de leur versement, en fonction du dispositif légal et normatif ainsi que de leur champ de compétences. Le recours aux prestations financières RI étant, pour certains bénéficiaires, le seul besoin identifié auquel le CSR doit répondre, ce sont désormais les RAD qui deviennent leur seul interlocuteur. N'ayant pas de besoin d'appui social, aucun assistant social n'intervient alors en faveur de ces personnes. Il peut toutefois être mo-

bilisé en cas de besoin puisqu'un AS reste nommé en référence dans chaque dossier.

Les tâches des assistants sociaux se concentrent désormais sur l'évaluation sociale, première étape d'examen de la demande de toute nouvelle personne qui s'adresse au CSR. Cette évaluation doit permettre d'examiner la situation financière des demandeurs et d'analyser un droit potentiel au RI, ainsi qu'à d'autres prestations sociales, ainsi que de déterminer si un appui social est nécessaire (par exemple en matière de problème de logement, de santé, de gestion administrative, prévention de l'endettement, etc.). Les AS ont ensuite pour mission, notamment, de fournir ces prestations d'appui social, de travailler à la réinsertion socio-professionnelle des bénéficiaires RI, ou encore de les aider à faire valoir leurs droits à d'autres prestations d'assurances sociales.

Dès juillet 2010, une centaine de bénéficiaires RI identifiés à cette période-là comme n'ayant pas besoin d'appui social, ont été informés sur cette nouvelle organisation, concrétisant ainsi une première phase de « bascule » de tâches financières des assistants sociaux aux responsables administratives de dossier.

En septembre 2010, cette nouvelle logique d'organisation a été communiquée et appliquée pour les portefeuilles de dossiers de 2 assistantes sociales démissionnaires, puis, au 1^{er} novembre 2010, tous les bénéficiaires pas encore informés ont finalement reçu un courrier expliquant le nouveau rôle de chaque intervenant du CSR dans leur dossier.

S'agissant d'une réorganisation importante qui entraîne une redéfinition des rôles et des missions de chaque corps de métier, le travail entrepris en 2010 a permis de poser les grands axes du nouveau dispositif et de préciser une partie des procédures de travail. Un important travail de clarification des rôles reste encore à poursuivre, tout en corrigeant dans la pratique les nouvelles procédures mise à l'épreuve de la réalité du terrain. Une réorganisation de cette envergure contient également des enjeux importants en matière de formation et d'information : formation des collaborateurs à de nouvelles tâches qui nécessitent des connaissances pointues (domaine des assurances sociales ou travail par objectifs), information des bénéficiaires sur le nouveau fonctionnement et sur les rôles des deux collaborateurs spécialisés avec lesquels ils doivent désormais traiter.

Si l'ensemble des collaborateurs a fait preuve d'un engagement continu dans cette phase de réorganisation, il faut relever ici qu'un tel changement reste difficile à gérer sur la durée. Comme les prestations doivent continuer à être assurées en faveur des bénéficiaires, il faut mener la réorganisation en parallèle, ce qui fait perdurer cette période entre deux types de fonctionnements, ceci d'autant plus que la méthode de gestion du changement s'est voulue fortement participative.

iii. Antenne Aubonne

Le fonctionnement de l'antenne d'Aubonne, désormais pérenne, permet de recevoir, à raison d'une fois par mois, les bénéficiaires qui auraient des difficultés à se rendre au CSR à Morges. Une assistante sociale assure ce service en faveur de la population d'Aubonne et des communes environnantes.

Bénéficiaires RI - tableaux

An- née	Aide Sociale Vau- doise (ASV)	Revenu Mini- mum de Réin- sertion (RMR)	Dos- siers Non- Finan- ciers	Total	% par rapport à l'année précé- dente (réf = 2001)
2001	431	162	210	833	Année de référence
2002	471	175	226	872	4.68%
2003	467	214	241	922	5.73%
2004	531	251	191	973	5.53 %
2005	538	384	184	1'106	13.66 %
	Revenu d'insertion (RI)				
2006	907		160	1'067	-3.52 %
2007	950		150	1'100	3.09 %
2008	957		160	1'117	1,55 %
2009	1'000		145	1'145	2,50 %
2010	1'045		-	-	4,5 %

Le nombre de dossiers de Revenu d'insertion actifs sur l'année 2010 s'élève à 1'045, soit 4,5 % de plus par rapport à l'année précédente. La proportion de bénéficiaires morgiens reste stable puisqu'elle représente 45,92 % (45,4 % en 2009). Nous relevons que le nombre de dossiers dits « non-financiers » ne peut être défini comme les années précédentes : en effet, la nouvelle organisation du secteur RI telle que présentée plus haut s'accompagne d'une modification du comptage des dossiers et, en l'état, les dossiers nommés désormais « appui social », sans

prestations financière RI, ne peuvent être recensés selon les mêmes critères.

Le Centre social régional Morges-Aubonne traite en moyenne 598 dossiers par mois (moyenne mensuelle des dossiers payés), contre 562 en 2009. Comme chaque année, ce chiffre ne représente pas le travail effectué dans le cadre de la permanence du service social qui, au niveau de ce premier contact avec le CSR, consiste en un travail d'évaluation sociale, de conseil et d'orientation, qui ne fait pas partie des statistiques de dossiers actifs.

Commentaires sur les tableaux

Tableau n° 6

La tendance relevée chaque année se confirme également pour 2010, à savoir le fait que 26,44 % des bénéficiaires RI sont des enfants de moins de 18 ans, autrement dit des enfants inclus dans les dossiers RI de leurs parents. La tranche d'âge entre 40 et 49 ans contient par ailleurs à elle seule le 18,2 % des bénéficiaires RI.

Tableau n° 7

Le tableau relatif aux types de ménage aidés démontre comme chaque année que plus de la moitié des dossiers RI concernent des personnes seules (58,7 %). Les familles monoparentales avec 1 ou plusieurs enfants constituent également un type de ménage fortement représenté (24,15 %).

Tableau n° 8

Les dépenses ont augmenté de CHF 640'870.- par rapport à l'année 2010, alors que les recettes ont diminué de CHF 584'356.-, conduisant ainsi à une augmentation des dépenses de CHF 1'225'226.- par rapport à 2010.

Garanties de loyer

Les statistiques ci-dessus ne contiennent pas les dossiers de garantie de loyer ; ainsi, au 31 décembre 2010, 26 dossiers de garanties de loyers sont actifs.

Si la solution privilégiée est d'orienter les bénéficiaires vers des organismes de cautionnement (comme par exemple la société Swisscaution), certaines gérances ou des propriétaires privés demandent à ce qu'une garantie soit établie par les services sociaux. Cette solution reste toutefois minoritaire.

iv. Contrôle : audit de l'UCC

Aucun audit n'a été effectué en 2010 par l'Unité de contrôle et de conseils (UCC) du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS).

v. Les enquêtes

En cas de suspicion d'abus par un collaborateur interne au CSR, ou de dénonciation, fondée, d'un tiers, une enquête peut être sollicitée par la direction du CSR. Elle consiste à mandater un collaborateur spécialisé, assermenté et formé aux techniques d'enquête, afin de procéder aux recherches nécessaires en investiguant de manière administrative et opérationnelle. L'enquête a pour but d'apporter les éléments de preuve, à charge ou à décharge du bénéficiaire, afin que la direction du CSR puisse prendre les décisions et mesures qui s'imposent conformément au cadre légal.

7 rapports d'enquête ont été établis en 2010 (du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010), dont 6 ayant révélés des cas d'abus selon les conclusions de l'enquêteur (*une seule enquête pouvant conclure à plusieurs éléments de fraude*). 2 enquêtes étaient en phase finale à fin 2010.

Les conclusions des enquêtes portent sur les éléments suivants :

Dissimulations de ressources (activité professionnelle, indépendant, allocations diverses et rentes, etc.) ;

Détournement du RI (non-paiement du loyer) ;

Dissimulation d'éléments de fortune ;

Dissimulation de la composition du ménage (dissimuler un membre faisant partie du ménage) ;

Dissimulation de la domiciliation (vivre et avoir ses intérêts à un autre endroit que celui déclaré).

Lorsqu'une décision est prise par la direction du CSR suite aux conclusions de l'enquête, celle-ci peut bien entendu faire l'objet d'un recours. Dès lors, les conclusions, en particulier sur l'arrêt d'aide, les sanctions ou le calcul des prestations versées à tort, restent suspendues jusqu'à droit connu et déterminés par les instances juridiques compétentes.

En ce qui concerne les moyens d'enquête, un élément particulier est à relever concernant le document « autorisation de renseigner ». Pour rappel, le 20 février 2009, le Tribunal cantonal avait considéré inadéquat

juridiquement le document «procuration générale» que les autorités d'application du RI faisaient signer aux demandeurs du Revenu d'insertion (RI). Le document incriminé ne délimitait pas de manière assez précise le cercle de personnes auxquelles les services sociaux pouvaient demander des informations. Dès lors, un nouveau document appelé « autorisation de renseigner / autorisation de renseigner complémentaire » a été élaboré et validé par le service juridique du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS). Il a été appliqué dès le 1^{er} février 2010.

Au sujet de ce document, deux points sont à relever. Tout d'abord, le bénéficiaire est mis au courant qu'une enquête approfondie va être diligentée dans son dossier, contrairement à la pratique qui avait lieu sous le régime de la « procuration générale ». En l'état, il est difficile de dire si cela a un impact particulier sur les enjeux de l'enquête. Par ailleurs, l'enquête ne peut porter que sur les établissements bancaires, postaux, d'assurance, etc., explicitement mentionnés par le bénéficiaire sur les documents qu'il doit signer. Malgré le fait que le champ d'action s'en trouve ainsi limité, l'autorisation de renseigner a considérablement facilité la marge de manœuvre des enquêteurs par rapport à la période où aucun document de ce type n'était utilisable.

vi. Logement

Année après année, nous devons relever les problématiques qui se posent en matière de logement pour la population, respectivement les personnes qui s'adressent au CSR : expulsions de logements, logements précaires, logements inadaptés pour des familles qui s'agrandissent, loyers grevant très lourdement le budget, autant de motifs qui provoquent des demandes d'aides au CSR, et pour lesquelles la « réponse » est toujours identique, extrêmement limitée : moyens insuffisants pour répondre à la demande, nécessité de trouver des solutions « arrangées », règne de la débrouillardise, etc. La frustration des intervenants sociaux face aux manques de possibilités à proposer est palpable : ce sentiment d'impuissance reste malheureusement invariable.

Plus objectivement, la réalité des problématiques liées au logement est difficile à chiffrer. En 2008, un recensement de certaines demandes démontrait sur le 4^{ème} trimestre de l'année que 32 demandes affluaient en 3 mois au CSR sur ce sujet dans la région Morges-Aubonne.

En 2010, nous avons effectué une analyse spécifique en recensant le besoin de logement d'urgence. En effet, au 30 novembre 2010, les assistants sociaux recensent 32 dossiers (personnes seules ou familles) qui auraient besoin d'un logement de transition ou d'une structure d'accueil temporaire. Sur ces 32 dossiers qui traduisent des réalités diverses, 13 personnes sont hébergées en l'hôtel ou en appartement de vacances, 19 ont des solutions « bricolées » (chez des amis, dans la famille, dans 1 pièce à 4 personnes, etc.)

vii. Mesures d'insertion sociale (MIS) et formation

Budget MIS

Au total, ce sont 86 personnes qui ont bénéficiés de mesures d'insertion sociales durant l'année 2010. 25 d'entre elles ont effectués des démarches personnalisées financées grâce au budget des mesures individualisées, budget qui s'élevait cette année pour le CSR Morges-Aubonne à CHF 57'324.-. 61 personnes ont suivi des mesures issues du catalogue cantonal, financées elles directement par le budget du SPAS.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, peu de mesures ont été octroyées uniquement à titre de rétablissement du lien social, des objectifs d'insertion professionnelle étant clairement sous-jacents dans la grande majorité des cas. Plus de 15 % des personnes ont été impliquées dans des démarches de bilan approfondies nécessitant du temps et l'aide d'organismes compétents. C'est dire la complexité des situations des bénéficiaires RI face au marché du travail, complexité souvent en lien avec des questions de santé, mais inhérente également à l'absence de formation, voire d'expérience professionnelle préalable dans certains cas.

Catalogue MIS

Durant l'année 2010, le catalogue des mesures d'insertion à disposition des centres sociaux comporte peu de changements par rapport à celui de 2009. L'identification des besoins en matière d'insertion, ainsi que les moyens et démarches proposés pour y répondre, semblent donc s'être stabilisés.

Les quelques nouveautés apportées au catalogue dénotent une meilleure prise en compte des personnes ne correspondant pas aux critères d'employabilité édictés par le Service de l'emploi et qui, par voie de conséquence, ne peuvent être suivies par l'Office régional de placement (ORP), mais

qui ne renoncent pas pour autant à vouloir trouver un travail, même peu ou pas rémunéré, et marquer ainsi leur engagement et leur volonté de s'insérer socialement par le biais d'une activité.

La mesure Missions d'actions citoyennes (MACIT) proposée par l'association AVEC a pour objectif de confier aux bénéficiaires RI « non aptes au placement » une mission au sein d'associations pour qu'ils se sentent utiles, renforcent leur estime et leur confiance en eux. La mesure MACADAM, proposée quant à elle par la fondation Mère Sofia, se propose de donner l'occasion à des personnes en marge du marché du travail de ré-expérimenter la mise en activité, en donnant des « coups de main » au travers de missions adaptées à leurs compétences, capacités et besoins, tout en bénéficiant d'un accompagnement social adapté à leur degré d'autonomie.

Dans cette même volonté d'activer et de proposer des solutions à des personnes n'étant pas suivies par l'ORP mais néanmoins prêtes à l'emploi à l'issue d'une mesure d'insertion sociale, on assiste à la création de la mesure « Pro Log Emploi ». Cette association fondée par trois organisations spécialisées dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle a pour but de mettre en commun leurs compétences au service du projet « Emplois d'insertion dans le secteur sanitaire, médico-social et socio-éducatif », initié par le Département de la Santé et de l'Action sociale, et qui propose des contrats de travail à durée déterminée de 10 mois.

Ces mesures nouvellement créées commencent à être utilisées, encore timidement il est vrai, peut-être en raison du changement d'optique qu'elles comportent : certaines proposent du bénévolat, alors que d'autres offrent de véritables contrats de travail à durée déterminée, propositions qui étaient jusqu'à présent plutôt l'apanage des ORP.

D'autres projets, essentiellement liés à la problématique des Formations des jeunes adultes en difficultés (FORJAD), voient également le jour. Le recours possible pour les jeunes intégrés dans des mesures situées à Lausanne à l'équipe de Ressort (Réseau de soutien et d'orientation vers le travail), dispositif mobile de réinsertion professionnelle rattaché au département de psychiatrie du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), qui rend possible une évaluation des troubles psychiques lorsque ceux-ci viennent entraver le processus d'entrée en formation. Le projet IPJAD (Insertion professionnelle des jeunes adultes), en partenariat

avec le Département de la santé et de l'action sociale, se propose quant à lui de mettre à disposition des Jeunes adultes en difficulté (JAD) en recherche d'une place de formation les compétences d'un collaborateur de l'AI, dont la mission est de trouver ou créer des opportunités en termes de places de formation.

Enfin, la mesure « Interface Insertion », proposée par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), se veut être une plateforme de coordination entre les entreprises formatrices (de plus en plus nombreuses à être sollicitées et impliquées par rapport à la problématique des FORJAD) et les candidats à l'apprentissage.

Les Jeunes adultes en difficulté (JAD)

Le programme cantonal FORJAD destiné à offrir une formation aux jeunes adultes qui présentent des difficultés sociales diverses fonctionne maintenant depuis 4 ans, avec pour objectif d'éviter que des jeunes sans formation ne se trouvent, à l'avenir, durablement à l'aide sociale.

14 demandes d'intégration dans ce programme ont été faites cette année. Sur la cohorte des FORJAD rattachés au CSR de Morges courant 2010, qui s'élève à 30 situations au total, seules 2 interruptions de formation et un échec aux examens finaux sont à déplorer. Par ailleurs, 5 bénéficiaires FORJAD ont achevé leur formation avec succès durant l'année 2010.

Familles au RI - formation

Lorsqu'une famille bénéficie du RI et que l'un des enfants effectue une formation, celui-ci doit faire valoir son droit à une bourse auprès de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE).

Au 1^{er} janvier 2010, le règlement d'application de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, ainsi que le barème d'attribution, a été révisé. Ainsi, les montants octroyés à titre de bourse ont été harmonisés avec les montants octroyés par le RI, de sorte que le minimum vital du jeune adulte (participation au loyer et forfait pour couvrir les besoins essentiels) est assuré non plus par le RI mais par la bourse (frais liés à la formation octroyés en plus).

Durant le premier semestre 2010, cela a nécessité d'importantes démarches pour accompagner ces familles à faire valoir leur droit, tout en garantissant que les montants versés par le RI dans l'attente de la décision de l'OCBE puissent être par la suite remboursés.

La jeunesse du système et ses imperfections ont provoqué d'importantes complications de coordination des deux systèmes et d'information aux usagers.

Si l'on peut partager l'objectif de diminuer les montants à charge du RI pour les jeunes en formation, la réalité du terrain a montré d'importantes difficultés à expliquer et à appliquer ces nouveaux modes de calculs, les assistants sociaux étant souvent les premiers interlocuteurs vers lesquels on se tourne lorsque le budget du ménage est touché.

En effet, ces modifications ont provoqués des effets directs sur la tenue des budgets familiaux, parfois avec de légères diminutions, certes compensées ultérieurement par des versements exceptionnels du RI, parfois simplement en multipliant la provenance de revenus (RI, allocations familiales (AF), OCBE) ou leur rythme de versement (versements mensuels du RI ou des AF, versements semestriels de la bourse).

g. Collaboration avec le réseau

La collaboration avec les partenaires du réseau social est un axe de travail quotidien en fonction des problématiques présentes dans les dossiers des bénéficiaires RI.

En 2010, on peut relever tout particulièrement la collaboration avec Caritas, qui a été renforcée dans le cadre du Programme cantonal de prévention de l'endettement. En effet, l'année 2010 a vu la consolidation du dispositif mis en place dès 2009, qui prévoit une intervention spécialisée dans la gestion des dettes à partir d'un montant d'endettement prédéfini.

Il s'agit de la prestation « gestion de budget spécialisée », alors que la prestation « gestion de budget standard » reste de la compétence des assistants sociaux du CSR.

Une collaboratrice de Caritas est ainsi présente dans les locaux du CSR à raison de 2 jours par semaine. Elle reçoit des personnes qui s'adressent directement à Caritas, orientées par les assistants sociaux du CSR, ou encore par la permanence téléphonique « Info Budget ». Cette ligne téléphonique a été mise en place par les autorités cantonales et a pour but, après évaluation de la demande et premiers conseils, d'orienter les demandeurs vers les services partenaires dans les différentes régions du canton.

h. Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)

PERSONNEL

Le secteur des AAS a dû procéder à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice dès le 1^{er} septembre 2010 pour remplacer un départ (démission pour raisons familiales).

En ce qui concerne les principales modifications qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010 :

COTISATIONS

En préambule, nous précisons que les Agences d'assurances sociales s'occupent non seulement de délivrer des prestations aux habitants de notre région, mais qu'elles sont également chargées du contrôle du paiement des cotisations. Nous relevons ci-après les différentes modifications qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Cotisations d'employeur

Le taux pour l'Assurance-vieillesse et survivants / Assurance-invalidité / Allocation pour perte de gain (AVS/AI/APG) et l'assurance chômage est resté inchangé pour l'année 2010.

Taux de cotisation de la caisse cantonale d'allocations familiales

Tous les employeurs de personnel (agricoles ou non-agricoles) du canton ont dû s'acquitter, dès le 1^{er} janvier 2010, d'une cotisation en faveur de la formation professionnelle (entrée en vigueur de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPr). La tâche d'encaisser cette nouvelle cotisation, fixée à 0.1 % de la masse salariale a été confiée aux caisses d'allocations familiales. Elle est entièrement à la charge de l'employeur.

Suppression des frais forfaitaires

Lorsque les frais effectifs ne pouvaient être déterminés de façon précise, il était possible jusqu'en 2009 d'exclure du salaire des frais forfaitaires fixés à raison d'un pourcentage général (par exemple 25 % pour les voyageurs de commerce).

Il n'est plus possible dès le 1^{er} janvier 2010, d'accepter des déductions forfaitaires générales. Le forfait ne sera mis que s'il est déterminé dans un cas particulier et correspond approximativement aux frais effectifs

ou s'il est conforme au règlement d'entreprise admis par l'autorité fiscale.

Exonération de cotiser sur les salaires de minime importance

Dès le 1^{er} janvier 2010, il est précisé que non seulement les personnes occupées dans les activités domestiques (ménage, garde d'enfants, concierge, etc.) mais aussi celles travaillant dans les domaines artistiques (danse, théâtre, orchestre), audio-visuel, radio et télévision, doivent toujours cotiser, même sur des salaires de minime importance (CHF 2'200.- annuels).

Cotisation pour les non-actifs et les indépendants

Il n'y a eu aucun changement en 2010 pour ce qui concerne les cotisations AVS/AI/APG de ces personnes.

Cotisation du régime des allocations familiales pour les indépendants domiciliés dans le canton de Vaud.

La cotisation des allocations familiales des indépendants a été abaissée de 1,7 % à 1,3 % dès le 1^{er} janvier 2010, le montant des prestations versées a été moins important que prévu.

Les décisions de cotisations personnelles ont été renouvelées au 1^{er} janvier 2010.

PRESTATIONS

Prestations complémentaires / frais de guérison

Aucune augmentation générale des rentes ne s'étant produite en 2010, aucun renouvellement général des décisions PC n'a eu lieu. Seules quelques décisions PC ont dû être éditées, suite à un changement du montant de la pension facturé par les Etablissements Médico-sociaux (EMS) ou pour d'autres motifs (diminution de la fortune).

Pour ce qui est des frais de guérison, la seule modification entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 concerne les devis dentaires :

- Un devis est désormais exigé dès que le coût du traitement dépasse CHF 1'000.- (jusqu'à fin 2009 à partir de CHF 2'000.-).

Concernant les modifications qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2011, il y a à ce jour uniquement une adaptation des rentes AVS et des limites d'octrois des prestations complémentaires.

Il est à relever que les conférences d'agents régionaux qui avaient été abandonnées depuis fort longtemps ont revu le jour. L'agent régional AVS à Morges a été convoqué en octobre 2010 par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens (CCVD). Cette séance s'est tenue à Vevey. A cette occasion, la CCVD à Clarens a présenté ses différents services.

PC Familles

Le Grand Conseil a décidé d'entrer en matière sur l'exposé des motifs relatif aux PC Familles en date du 9 novembre 2010. Il s'agira d'un grand défi à relever par les Agences d'assurances sociales à partir du 1^{er} juillet 2011 (sous réserve des résultats de la votation populaire de mai 2011).

Il est à noter que suite au nouveau découpage des districts, les Régions d'action sociale (RAS) vont être également modifiées. 22 communes de l'ancien district de Cossonay seront reprises, aussi bien pour le RI que les assurances sociales. Ce qui signifie que l'agence d'assurances sociales de Cossonay reviendra dès le 1^{er} juillet 2011 dans le giron de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).

APPLICATIF INFORMATIQUE SES@M

L'Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents (OCC) a créé une application informatique dénommée Ses@am (Système d'enregistrement des subsides à l'assurance maladie).

Cette application permet aux Agences d'assurances sociales d'enregistrer en ligne des demandes et des mutations de subsides par un interface Web.

Au mois de juillet 2010, l'adjoint de direction à l'OCC a contacté l'agent régional AVS à Morges pour lui demander si notre région était prête à commencer à utiliser ce nouveau système.

Le secteur des AAS a mis ce système en production le 1^{er} septembre 2010 et il a été constaté qu'il répondait parfaitement à leurs besoins. Il ne manque plus que l'accès au registre des personnes qui sera fourni par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

Toutefois, la Conférence des directeurs et le groupe des agents régionaux souhaitent que l'application soit complète avant son utilisation, soit avec un accès à la base de données des personnes de l'ACI.

Il a été demandé à l'agent régional AVS à Morges, par l'intermédiaire de ses collègues

agents régionaux, qui eux n'avaient pas été approchés par l'OCC, d'arrêter d'utiliser de cette application afin que notre région ne fasse pas cavalier seul. La direction du CSR Morges-Aubonne a décidé de ne pas entrer en matière à ce sujet.

Informatique des agences d'assurances sociales

L'AAS Morges-Région a pu obtenir la connexion informatique sur le contrôle des habitants de la Commune de Vullierens et de la Commune d'Echichens.

Le projet d'installer la fibre optique pour les agences de Saint-Prex et d'Aubonne est toujours en suspens.

La direction de Vaud Télécom devrait faire parvenir une offre pour l'agence de Saint-Prex concernant l'adaptation de l'installation, sans passer toutefois par la pose de la fibre optique puisque cette agence est provisoirement installée dans les bureaux au chemin de Penguey 8.

En ce qui concerne l'installation de la fibre optique à l'agence d'Aubonne, Vaud Télécom est en tractation avec la Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA) à Aubonne qui doit leur fournir une offre pour étudier si ce projet est réalisable.

Il a été procédé à l'achat d'un scanner supplémentaire pour l'agence de Morges-Ville.

De plus, cinq ordinateurs (trois à l'agence d'Aubonne et deux à l'agence de Prévèrenge) ont été renouvelés, étant donné que les appareils dataient de 2005.

i. L'Accueil Familial de Jour (AFJ)

2010 est la première année complète de fonctionnement avec le nouveau système « caisse centrale » qui a découlé de la mise en œuvre de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Ce premier exercice a demandé un certain nombre d'ajustements, tant au niveau humain qu'administratif. Les améliorations du système informatique et les changements dans nos pratiques de coordination ont été nombreux.

Depuis 2010 et pour chaque enfant placé, un contrat d'accueil est établi par le secrétariat de l'AFJ. Ce contrat se fait sur la base d'une convention d'accueil, signée par l'Accueillante en milieu familial (AMF), les parents et la coordinatrice, et des documents remis à la coordinatrice de référence lors d'un rendez-vous organisé soit dans les bureaux à Morges, soit au domicile de l'AMF.

Il s'agit donc d'un nombre considérable de rendez-vous, parfois au bureau mais souvent à domicile pendant le travail des accueillantes.

La particularité de la structure est le grand nombre de communes associées au Réseau AJEMA et son étendue géographique. Les déplacements sont donc plus nombreux avec la nouvelle organisation en caisse centrale.

Nouvelles de l'équipe AFJ

Le travail important engendré par les contrats enfants et le décompte des heures de travail de chaque Accueillante en milieu familial, entre autres, a nécessité l'engagement d'une secrétaire à 80 % pour l'AFJ.

La répartition des communes par coordinatrice de référence a été changée et une coordinatrice (taux d'activité 50 %) prend en charge les AMF et les placements qui concernent la commune de Morges.

Cette collaboratrice a terminé sa formation de coordinatrice de l'accueil familial de jour à l'École d'études sociales et pédagogiques (EESP). Elle doit encore présenter son travail de recherche.

L'équipe des coordinatrices soutient les AMF dans leur activité en organisant une formation facultative, sous forme de rencontre avec un intervenant. 2 éducatrices prennent en charge les enfants pendant la formation. En 2010, 9 rencontres et 2 fêtes ont été organisées.

Depuis plusieurs années, ces matinées « Relais-Contact » se sont toujours déroulées à Etoy, dans une salle de la maison de commune. L'ARASMA, respectivement l'AFJ, tient à remercier chaleureusement la commune d'Etoy de les avoir accueillies dans leurs locaux.

Dès janvier 2011, ces rencontres se déroulent à Morges à Couvaloup 12, espérant ainsi offrir un lieu accessible au plus grand nombre d'accueillantes.

Les contrats d'accueil effectués au 30 novembre 2010

537 contrats d'accueil dont :

- 234 enfants en accueil préscolaire.
- 303 enfants en accueil parascolaire.

Demandes de placement

A ce jour, 393 demandes sont encore en attente pour l'Accueil familial de jour.

Même si l'AFJ fait son possible pour répondre aux attentes des familles, il constate

que le manque de place est récurrent pour ce qui concerne l'accueil des enfants de 0-2 ans. Il est plus difficile aussi, trouver des solutions de garde pour des écoliers ayant besoin d'être accompagnés sur le trajet de l'école.

L'Accueil familial de jour constate que de nombreux parents ne sont pas intéressés par leurs propositions lorsqu'il prend contact avec eux. Les parents ont parfois trouvé une autre solution ou alors, la demande ne correspond plus à ce qu'elle était lors de l'inscription en liste d'attente. La liste d'attente de l'AFJ est actualisée par le Réseau AJEMA et les parents doivent désormais confirmer leur demande tous les trois mois.

Nombre d'accueillantes

Au 31 décembre 2010, le service compte 125 Accueillantes en Milieu Familial au bénéfice d'une autorisation d'accueil d'enfants à la journée ainsi que d'un contrat de travail. 31 accueillantes sont domiciliées à Morges.

- Au 1^{er} janvier 2011, 6 nouvelles AMF commenceront leur activité.
- 5 personnes sont actuellement en cours d'agrément.
- 26 nouvelles AMF ont été agréés et engagées par notre service en 2010.

3 séances d'informations pour les personnes, intéressées par l'activité d'accueillante ont été organisées au CSR. Elles ont réuni 10 à 15 personnes chaque fois. L'AFJ rencontre aussi individuellement des personnes qui le souhaitent.

Il est à souligner que 12 AMF ont démissionné cette année contre 39 l'année dernière. L'AFJ s'en félicite et espère ainsi fidéliser les nouvelles personnes qui choisissent d'exercer cette activité à leur domicile. Dans le courant de l'année, le suivi de ces AMF ainsi que des conventions de placement ont été traités.

La principale raison évoquée par les AMF, lorsqu'elles démissionnent est la reprise d'un autre emploi. Des déménagements ou des problèmes de santé ont aussi été des raisons de démissions.

Entretiens à domicile et au bureau de l'AFJ en 2010 :

- 204 entretiens au domicile de l'AMF.
- 159 entretiens au bureau de l'AFJ.
- 65 entretiens d'enquête auprès des futures AMF.

Heures de garde utilisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

L'Accueil familial de jour totalise le chiffre impressionnant de 350'983 heures d'accueil. 223'913 heures en accueil préscolaire et 127'070 heures en accueil parascolaire.

Nombre de repas fournis :

- 6'321 petits déjeuners
- 37'108 repas de midi
- 28'815 goûters
- 647 soupers

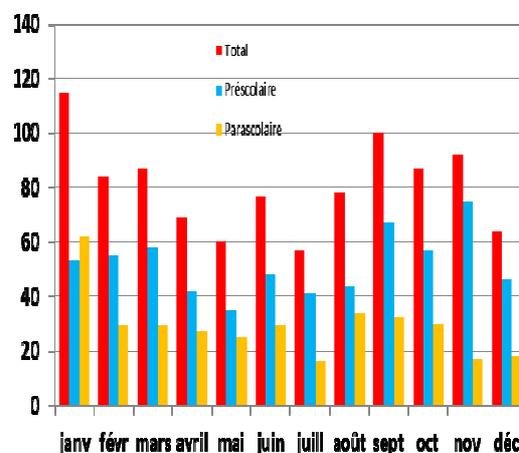
j. Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

En cette fin d'année 2010, il convient de faire un bilan des activités du Réseau AJEMA après deux ans d'existence. C'est essentiellement à la consolidation de la mise en place du réseau que cette année a été consacrée.

La liste d'attente du Réseau AJEMA

Ce qui frappe le plus, c'est le « succès » de la liste d'attente centralisée du Réseau AJEMA, point de départ pour un placement dans l'une des douze structures du réseau, structures d'accueil collectif préscolaire/parascolaire et Accueil Familial de Jour.

En effet, pas moins de 970 formulaires d'inscriptions nous ont été transmis par les parents. Soit, 621 pour un accueil préscolaire, 349 pour un accueil parascolaire. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, les demandes sont très régulières tout au long de l'année.



Les formulaires sont téléchargeables sur le site www.ajema.ch/formulaires. Les parents

ont la possibilité de s'inscrire simultanément pour un accueil collectif et/ou un accueil familial.

La date d'entrée souhaitée est évidemment très variable, allant de tout de suite à une année (pour un bébé à naître) voire deux ans (pour un accueil parascolaire).

La liste d'attente centralisée nécessite une mise à jour constante : les parents doivent confirmer leur demande tous les trois mois (par téléphone ou par courriel).

Si les parents oublient de le faire, et avant de supprimer une demande, ils sont contactés par courrier postal pour leur rappeler qu'il est nécessaire de renouveler leur demande.

La réponse aux besoins de placement

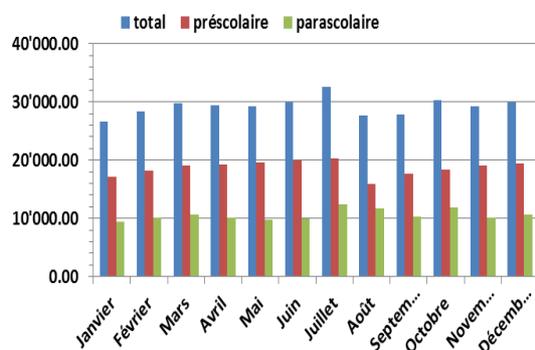
Pour répondre aux besoins de placement des enfants, il s'agit avant tout d'attribuer les places d'accueil de manière optimale.

A ce jour, toutes les structures d'accueil collectif préscolaire du Réseau AJEMA affichent complet.

Pour l'accueil collectif parascolaire, l'accueil de midi est lui aussi complet, quelques places sont disponibles le matin ou l'après-midi.

L'Accueil familial de jour vient en appui de l'accueil collectif. L'augmentation sensible du nombre d'heures d'accueil entre 2009 et 2010, elles passent de 25'000 heures par mois en 2009 à près de 29'000 heures d'accueil en 2010, montre bien l'importance de ce type d'accueil dans le dispositif du Réseau AJEMA.

Le graphique ci-dessous récapitule les heures mensuelles pour l'Accueil familial de jour.



En 2010, le Réseau AJEMA a proposé au total 1'116'610 heures d'accueil, toutes structures confondues.

		Nbre heures d'accueil
Collectif	Préscolaire	419'030
	Parascolaire	346'596
Accueil Familial	Préscolaire	223'914
	Parascolaire	127'070
Total		1'116'610

Au 31 décembre 2010, 1'525 contrats d'accueil étaient actifs :

		Nbre de contrats
Collectif	Préscolaire	362
	Parascolaire	618
Accueil Familial	Préscolaire	235
	Parascolaire	310
Total		1'525

Il convient de parler de contrats d'accueil et non pas de nombre d'enfants accueillis, car certains d'entre eux bénéficient de plusieurs types d'accueil (collectif et Accueil Familial) et donc de plusieurs contrats.

Mais il s'agit aussi de créer de nouvelles places d'accueil collectif pour répondre aux demandes de la liste d'attente. En 2010, les structures parascolaires suivantes ont toutes créé 12 places d'accueil supplémentaires : Le Cerf-Volant à Saint-Prex, la Fourmilière à Lonay, Les Guifettes à Prévèrenge, Pomme-cannelle à Lavigny (nouvelle structure parascolaire).

De plus, le Centre de vie enfantine (CVE)-Morges a élargi son offre en accueil parascolaire par la création de 12 places au Chalet Sylvana et de 11 places à La Bergerie.

Au 31 décembre 2010, le nombre de places d'accueil dans les structures d'accueil collectif du Réseau AJEMA est le suivant :

		Nombre de places d'accueil	
		2010	2009
Collectif	Préscolaire	169	158
	Parascolaire	342	282
Total		511	440

Quant aux Accueillantes en milieu familial, elles étaient au nombre de 125 au 31 dé-

cembre 2010. Elles proposent 492 places d'accueil (non compris leurs propres enfants) ainsi que 79 places supplémentaires pour l'accueil de midi.

Conventions inter-réseaux

Poursuivant sa politique de collaboration avec les réseaux limitrophes, le Réseau AJEMA a signé une convention inter-réseaux avec le réseau des Toblerones (Gland et environs) ainsi qu'avec le réseau AJET (Terre-Sainte).

Le Réseau AJEMA est donc signataire de 6 conventions inter-réseaux avec les réseaux au nord et à l'ouest de son périmètre. Au total, ces conventions inter-réseaux concernent 130 communes et 181'439 habitants des réseaux AJEMA, AJERCO (Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs), AJOVAL (Accueil de jour d'Orbe-La Vallée), AJERE (Accueil de jour des enfants de Rolle et environs), AJET (Accueil de jour des enfants de Terre-Sainte), Nyon-Ville et Toblerones (Gland-Prangins et environs).

Le réseau Dame Tartine (Yens et environs) ayant été officiellement reconnu par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants en automne 2010, il est fort vraisemblable qu'une convention sera également signée avec ce réseau enclavé dans le Réseau AJEMA.

Ces conventions inter-réseaux ont pour objectifs de faciliter la vie des parents et de permettre le placement d'un enfant hors de son réseau de domicile. En 2010, les enfants des réseaux partenaires ont consommé 31'308 heures, soit 2,8 % des heures proposées par le Réseau AJEMA. Les heures consommées par les enfants du Réseau AJEMA dans les autres réseaux partenaires n'est pas connue à ce jour.

Autres collaborations

Le Réseau AJEMA et l'ARAE (Association Régionale pour l'Accueil des Enfants) ont signé une convention de partenariat. L'ARAE pourra ainsi fonctionner en tant que « chambre consultative » du Réseau AJEMA et répondre au nom de ses membres aux consultations que le réseau pourrait lui transmettre.

Le Réseau AJEMA poursuit également sa collaboration avec les entreprises Credit Suisse (CS) et l'Institution de Lavigny qui sont membres du réseau et qui participent financièrement à son coût lors du placement des enfants de ses employés. En 2010, ces entreprises participent pour l'équivalent de

10'075 heures d'accueil, soit 0,9 % des heures proposées par le Réseau AJEMA.

La Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE)

La FAJE a mandaté l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) pour effectuer un comparatif entre les 28 réseaux du canton de Vaud.

Le Réseau AJEMA se situe dans la moyenne des réseaux vaudois pour la très grande majorité des critères retenus pour cette étude. Le rapport complet peut être téléchargé sur le site de la FAJE.

D'autre part, la FAJE organise régulièrement des rencontres avec les responsables politiques et opérationnels des réseaux. C'est l'occasion d'avoir des contacts et des échanges avec tous les intervenants.

Aspects financiers du Réseau AJEMA

L'ARASMA, le répondant du Réseau AJEMA auprès de la FAJE, a présenté aux 41 communes membres du réseau les comptes définitifs 2009. Ces comptes sont en adéquation avec le budget 2009 qui avait été élaboré sur la base des données issues du Rapport Chaves de décembre 2007.

En 2010, comme en 2009, année de transition et de mise en place du Réseau AJEMA, on constate que la part parentale pour les structures d'accueil collectif dépasse l'objectif de 40 % défini dans le modèle et la politique tarifaire du réseau.

Il s'agira donc d'ajuster la politique tarifaire du réseau afin d'être au plus proche de cet objectif de 40 % de participation parentale.

Les perspectives 2011

L'année 2011 sera surtout marquée par la création de très nombreuses places d'accueil dans les structures d'accueil préscolaires.

Le Conseil Intercommunal a d'ores et déjà approuvé l'augmentation de 10 places (bébés, trotteurs et moyens) chez Pomme-Cannelle à Lavigny ainsi que la création de 38 places (bébés et trotteurs) sur le site de La Gracieuse pour le CVE-Morges.

D'autres projets sont dans une phase de finalisation : 44 places créées par une entreprise de la région seront intégrées dans le Réseau AJEMA.

Des structures déjà membres du réseau envisagent d'augmenter leurs places d'accueil et de d'optimiser les groupes d'âge selon

les normes du Service de Protection de la Jeunesse.

Comme on peut le voir, le plan du développement du Réseau AJEMA tel que soumis à la FAJE lors de la présentation du dossier de reconnaissance du réseau est non seulement suivi mais les objectifs seront probablement dépassés.

Il importe dans cet aspect du développement de places d'accueil de pouvoir répondre aux opportunités qui se présentent (création d'une crèche d'entreprise ou projet d'une commune) de manière dynamique et réactive dans le respect des décisions du Conseil intercommunal et dans un souci de croissance harmonieuse au bénéfice de tous les partenaires du réseau.

Conclusions

Le Réseau AJEMA est désormais sur les rails et la majorité des parents est satisfaite du nouveau système. Leur souci premier est de voir la concrétisation de nouvelles places d'accueil.

Le Réseau AJEMA a du pain sur la planche, mais le challenge est beau et le travail passionnant.

Mille et un mercis aux directrices de structures, aux coordinatrices AFJ, aux responsables de l'administration, au personnel éducatif des structures, au personnel auxiliaire, aux Accueillantes en Milieu Familial, aux membres des comités dévoués et passionnés.

Tous et toutes permettent par leur engagement de chaque jour d'assurer un accueil de qualité aux enfants de la région Morges-Aubonne.

Sans oublier les délégués des Municipalités qui accordent leur confiance au Réseau AJEMA, et qui soutiennent en particulier les projets de mise en place de nouvelles structures d'accueil ou de création de places d'accueil.

III. SERVICES SOCIAUX PRIVÉS SPECIALISÉS CONSULTANTS DANS LE CADRE DU CSR

L'ARASMA remercie ces Services et leurs collaboratrices et collaborateurs pour toutes les prestations offertes à la population de notre région dans le cadre du CSR. Leurs activités constituent incontestablement un plus pour l'action sociale et nous leur en sommes reconnaissants.

Centre Social Protestant (CSP)

Ci-dessous, le nombre de consultations juridiques données au cours de l'année 2010 ainsi que leur répartition par commune et par matière.

Nombre de consultations	85
Nombre de consultations à des professionnels	1
Rendez-vous manqués	7

Proportion de consultations donnant lieu à un suivi : 20,3 %

Répartition des motifs de consultation par domaine de droit (par ordre d'importance)

	Nb total	en %
Famille	53	63,1 %
Assurances sociales	11	13,1 %
Autres contrats	6	7,1 %
LP	6	7,1 %
Successions	6	7,1 %
Bail	3	3,6 %
Etrangers	3	3,6 %
Travail	3	3,6 %
Personnes	2	2,4 %
Aide sociale	1	1,2 %
Bourses d'études	1	1,2 %
Droit administratif	1	1,2 %
Pénal	1	1,2 %

Nombre de répartition par commune de domicile des usagers/ères

MORGES	33	39 %
SAINT-PREX	8	10 %
PREVERENGES	6	7 %
TOLOCHENAZ	4	5 %
ETOY	3	4 %
DENGES	3	4 %
BIERE	3	4 %
VILLARS-SOUS-YENS	2	2 %
SAINT-SAPHORIN-SUR-MORGES	2	2 %
SAINT-LIVRES	2	2 %
REVEROLLE	2	2 %
LULLY	2	2 %
YENS	1	1 %

PRILLY	1	1 %
MONTRICHER	1	1 %
LONAY	1	1 %
LAVIGNY	1	1 %
LAUSANNE	1	1 %
FRIBOURG	1	1 %
ECHICHENS	1	1 %
ECHANDENS	1	1 %
DENENS	1	1 %
COSSONAY	1	1 %
AUBONNE	1	1 %
APPLES	1	1 %
ACLENS	1	1 %
Total	84	100 %

Il convient de souligner que cette année, le pourcentage de consultations en matière de droit de la famille a diminué par rapport à l'année précédente, passant de 72,9 % des consultations en 2009 à 63,1 % des consultations en 2010. On notera par ailleurs une augmentation du pourcentage des suivis, qui passe de 15,3 % à 20,3 % des cas. Les deux constatations sont probablement liées, vu qu'en matière de droit de la famille, il n'y a en général que peu de suivis.

Unité Socio-Educative (USE)

Pour rappel : l'USE a débuté son activité au sein du Centre de Traitement en Alcoologie (CTA) depuis le 14 mai 2001. Ce secteur ambulatoire est sis à Lausanne avec d'autres centres de permanence comme Morges, Yvonand, Yverdon, Vevey et Bex.

Mandatée par le Service des Automobiles et le Service Pénitentiaire, la mission fondamentale de l'USE est de soutenir les conducteurs faisant l'objet de récidives d'ivresse au volant dans leurs démarches visant à maintenir une abstinence d'alcool qui leur permettra, le cas échéant, de récupérer leurs permis de conduire.

Activités USE pour l'année 2010 :

	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
Patients	510	497	493	491
Nouveaux dossiers	17	20	23	12
Dossiers clôturés	13	12	8	

Consultation Conjugale (ProFa)

Depuis 1966, La fondation ProFa a créé dans tout le canton de Vaud des lieux de consultation pour les hommes et les femmes de tout âge, de tout horizon afin que la question de l'intimité reste l'affaire de tous mais de la responsabilité de chacun.

Aujourd'hui, la question de l'intimité peut avancer si les hommes et les femmes s'entendent à ce sujet. ProFa compte y parvenir et contribuer ainsi au développement d'une société où le respect de soi et de l'autre est un bien commun.

La Consultation de couple et de sexologie a pour mission de permettre la communication et offre un espace de parole dans un climat de neutralité et de bienveillance pour les personnes désirant construire un nouvel équilibre dans leur vie à deux.

Tous les sujets liés à la vie de couple et de famille peuvent y être abordés : manque de dialogue, sexualité, désir d'enfant, grossesse, partage des tâches, éducation, relations avec famille élargie, violence, gestion de l'argent, séparation, famille recomposée, différences culturelles, retraite, etc.

La consultation de couple pour la région de Morges-Aubonne est installée au Centre social régional de Morges. Elle jouit d'une très grande stabilité.

En 2010, ce sont 95 personnes (50 femmes, 45 hommes) qui se sont adressées à Mme Anne-Dominique Spertini, conseillère conjugale diplômée. Le nombre de consultations s'est monté à 196 en 2010.

Les personnes qui ont consulté étaient mariées ou non, hétéro-ou homosexuel(le). Tous les âges et milieux y ont été représentés, de 25 ans à 68 ans Cet éventail de la population correspond à la mission du conseil conjugal qui se doit d'être accessible à toute personne ou couple, quelle que soit son appartenance religieuse ou son origine socio-culturelle, demandant un conseil concernant leur vie de couple.

Les consultations peuvent être individuelles ou en couple. Notons que la majorité des personnes consultent en couple (188 consultation en couple, 8 consultations individuelles).

Certaines personnes demandent des conseils au moment de la constitution de leur couple, d'autres plus tard, à la naissance d'un enfant, ou à l'adolescence des enfants ou encore à leur départ. Certains couples consultent encore à la retraite. D'autres, encore viennent préparer une séparation.

Il n'y a pas de bon ou mauvais moment pour consulter. Le moment le plus adéquat est lorsque l'un ou l'autre ou les deux souhaitent l'avis d'un professionnel.

En fonction de la demande, l'intervention sera ponctuelle ou suivie, allant du counseling à la thérapie de couple. Les prestations incluent le soutien, la guidance, l'intervention de crise et la psychothérapie.

Si le but du conseil conjugal n'est pas de « rafistoler » le couple à tout prix, il est néanmoins très utile. Avec l'aide du conseiller, les personnes vont pouvoir mettre des mots à la place de la colère, clarifier un malaise, donner un sens à un conflit, afin d'améliorer l'entente et la qualité des échanges au sein de leur couple, et de restaurer un dialogue rompu.

Dans certains cas, une seule consultation suffit pour débloquer une situation. Cependant il est souvent nécessaire de prévoir plusieurs entretiens (en général 4 ou 5) pour comprendre les diverses composantes des difficultés, trouver des solutions et faire des choix. Les couples qui le demandent poursuivront aussi poursuivre la démarche.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

Pro Senectute Vaud

Consultation sociale

En 2010, le bureau régional de Pro Senectute Vaud Morges-Aubonne a mené 1'060 entretiens de consultation sociale, dispensés à 171 personnes, dont la majorité sont des femmes suisses, vivant seules à domicile.

Outre des questions de santé, de qualité de vie ou des renseignements juridiques, les entretiens concernent des questions financières pour 90 % d'entre eux et ont, pour certains, suscité l'octroi d'une aide pécuniaire provenant en majorité du fonds attribué par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Ainsi, Pro Senectute Vaud a servi 438 aides financières pour un montant global de CHF 122'180.- et soutenu, par ce biais, 101 personnes, la plupart bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS.

Action sociale régionale

L'accompagnement à domicile.

A fin 2010, le groupe de bénévoles était constitué de 7 personnes rendant visite chacune à une personne âgée. Ces visites régulières permettent à une personne âgée de

pouvoir sortir de chez elle en toute sécurité et d'avoir un moment de compagnie.

3 séances d'information « Info-croissants » ont eu lieu à Morges, en collaboration avec le Service d'aide familiale et 3 autres ont eu lieu à Aubonne. Pour chacune de ces rencontres la moyenne des participants a été de 16 personnes. Une séance d'information, organisée en collaboration avec les responsables des groupes d'aînés de la région, a eu lieu à Bière. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Des cours d'initiation à l'informatique et à internet ainsi que des ateliers « astuces et questions » ont eu lieu à Morges et à Aubonne. Ils sont donnés par des formateurs bénévoles.

A Morges, 2 tables d'hôtes ont été créées. Les animatrices bénévoles accueillent régulièrement 6 personnes en moyenne à leur domicile pour un repas de midi au prix de CHF 15.-. Ces tables d'hôtes permettent ainsi aux personnes seules de partager un repas dans un cadre chaleureux et familial.

Le cinéma Rex d'Aubonne et Pro Senectute ont continué leur collaboration en 2010. De la comédie au documentaire, en passant par de belles histoires de vie, les 7 nouvelles toiles de Ciné-séniors ont attiré, lors de chaque séance une moyenne de 60 spectateurs. 4 bénévoles aident à l'accueil, à la projection et au service de la collation offerte après le film.

Tout au long de l'année, les animatrices régionales ont travaillé en collaboration avec les partenaires de l'action médico-sociale, les groupes d'aînés, les groupes de gymnastique, les paroisses, les autorités, afin de répondre au mieux au besoin de la population âgée de notre région.

Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) se veut une institution qui fournit des prestations d'information, de prévention et de traitement efficaces, équitables dans le domaine de l'alcoologie qui répondent aux besoins de ses usagers au travers d'antennes locales. Son équipe de collaborateurs engagés est soutenue par une gestion administrative professionnelle.

La FVA s'assure d'actualiser en permanence ses prestations ; elle agit dans le respect des règles éthiques de la profession. La FVA collabore étroitement avec ses partenaires et jouit d'une visibilité reconnue.

Prestation de suivis

En 2010, les indicateurs d'activité de la FVA de Morges sont les suivants :

Total des dossiers actifs :	110
<i>Dont :</i>	
Dossiers déjà actifs :	48
Nouveaux dossiers :	58
Réouverture de dossiers :	10
Dossiers fermés :	32

Les consultations liées à ces situations se font sous la forme d'entretiens individuels, mais également des entretiens de couple et de famille visant à conseiller, soutenir et orienter les personnes ayant des difficultés avec leur consommation d'alcool ainsi que leurs proches (codépendance). Les consultations ont lieu le plus souvent au bureau, mais également à l'extérieur dans le cadre d'un réseau et/ou à domicile lorsque la situation l'exige. Les prestations de consultations offertes par la FVA sont non payantes et la confidentialité est garantie.

EVITA - Dispositif vaudois d'indication et de suivi alcoologique - www.evita-vd.ch

D'approche médico-sociale motivationnelle et centrée sur le patient, ce dispositif vise à offrir une égalité de traitement et une approche par paliers aux personnes souffrant d'une problématique d'alcool.

Les équipes EVITA, formées d'un médecin et d'un intervenant social spécialisés en alcoologie, travaillent en étroite collaboration avec les institutions spécialisées en dépendances, les hôpitaux, les médecins de premier recours et l'ensemble du réseau socio-médical. Lors d'un entretien d'indication et sur la base d'un bilan médico-psycho-social établi avec le patient, un projet thérapeutique est mis en œuvre. Cet entretien est requis pour toute demande de séjour résidentiel.

Le concept clef d'EVITA est : « Le bon usage au bon endroit pour la bonne durée ».

Les prestations EVITA sont dispensées à Morges au sein de la FVA depuis 2009, ce qui a nécessité l'ouverture d'un bureau supplémentaire à Morges, à l'avenue de Lonay 2 et ce depuis le 1^{er} décembre 2010.

Prestation de formation

En 2010, la collaboration entre le CSR de Morges et la FVA a été fructueuse puisque deux sessions de formation à l'intention de 12 intervenants sociaux du CSR ont été organisées en 2010 et dispensées par nos collaborateurs. Les thématiques traitées

étaient : l'approche des problèmes d'alcool chez les jeunes (18-25 ans) et la technique d'entretien basé sur l'analyse transactionnelle.

Pro Infirmis Vaud

L'activité de Pro Infirmis Vaud aura été marquée, en 2010, par deux réalisations novatrices :

- InsertH, qui vise à créer des niches de travail occupationnel dans le premier marché pour des personnes rentières AI ; le projet expérimenté de 2007 à 2010 a démontré toute sa pertinence et la prestation fait l'objet d'une reconnaissance par le canton.
- Le site [info-handicap \(www.info-handicap.ch\)](http://www.info-handicap.ch) qui regroupe l'ensemble des informations utiles pour les personnes handicapées dans le canton de Vaud ; Pro Infirmis est convaincu que la mise à disposition de ces informations donne plus de marge de manœuvre aux personnes handicapées et à leurs proches.

En parallèle, Pro Infirmis Vaud a fourni des prestations individualisées à plus de 3'000 personnes handicapées ou familles avec un mineur handicapé, sous la forme suivante :

Conseil social

Le conseil social permet à des personnes handicapées de compter sur un service professionnel pour les questions d'assurances, financières, d'orientation, ou autre, en lien avec le handicap.

Pour les communes desservies par le CSR de Morges, 134 clients ont bénéficié de cette prestation dont 34 s'adressant à Pro Infirmis Vaud pour la première fois. Pour ces 134 clients, 1'232 heures ont été fournies.

Pour faire face aux situations complexes, notamment en matière de maintien à domicile et d'intégration scolaire, Pro Infirmis Vaud a introduit le case management, qui vient très utilement soutenir le conseil social.

En regard de la situation difficile sur le marché du logement dans les régions de Morges et d'Aubonne, les personnes handicapées cumulent les difficultés pour se loger. Les problèmes d'accessibilité, les limites financières et l'image que peut renvoyer le fait de bénéficier d'une rente de l'assurance invalidité vient se rajouter à la saturation du marché pour précariser leur situation.

Si l'opinion publique connaît maintenant les restrictions dans l'octroi de rentes de l'assurance invalidité (43 % de nouvelles rentes en moins entre 2003 et 2009), les difficultés d'accès à des prestations du 2^e pilier une fois la rente obtenue sont peu connues. Des démarches répétées et pointues sont parfois nécessaires auprès des institutions de prévoyance afin d'obtenir des prestations qui évitent aux personnes handicapées d'avoir recours à des minimums vitaux financés par la collectivité publique. Dans ce cadre, le conseil social de Pro Infirmis entreprend et soutient ces démarches.

Service de relève Phare

La relève des parents d'enfants handicapés et de proches vivant avec une personne handicapée, qui, sous le nom de Phare, a fourni près de 25'000 heures dans tout le canton.

Phare permet de soutenir les familles ayant un mineur handicapé ou les proches vivant avec une personne handicapée. Ce service permet de leur offrir des instants de répit, de se ressourcer, en toute tranquillité.

Service de formation à la vie autonome

Le but du Service de formation à la vie autonome est de préparer les personnes en formation (adultes ayant une déficience intellectuelle légère à modérée), à mener une vie aussi autodéterminée que possible. Il offre une formation à durée limitée, reconnue par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), qui permet de développer les capacités à gérer le quotidien de façon autonome, aussi bien dans le domaine du savoir-faire que du savoir-être.

Accompagnement à domicile

Le service Accompagnement de Pro Infirmis Vaud apporte un soutien pour stimuler et améliorer la réalisation d'activités de la vie quotidienne aux personnes ayant des difficultés. Il s'adresse, en principe, à des personnes adultes, entre 18 ans et l'âge AVS, au bénéfice de prestations AI ou en attente de celles-ci.

Conseil spécialisé aux employeurs handicapés

Le Conseil spécialisé pour les personnes handicapées engageant des auxiliaires de vie permet à ses bénéficiaires de construire sur mesure leur propre organisation de vie à domicile.

Ce service soutient les employeurs dans leurs droits et devoirs et les aide à obtenir les financements nécessaires. Il permet aussi de construire une alternative à la vie

en institution, adaptée individuellement aux besoins de chacun.

Pro Infirmis Vaud gère également le Service d'auxiliaires de vie (SAVie), qui se charge d'engager les auxiliaires de vie de quelques personnes en situation de handicap, afin qu'elles puissent bénéficier du remboursement des soins de base par l'assurance-maladie et rester ainsi dans leur cadre de vie habituel.

Enfin, au chapitre du partenariat, signalons la toute nouvelle convention signée avec l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), qui précise les champs d'intervention spécifique entre les centres médico-sociaux et Pro Infirmis Vaud.

Office régional de placement (ORP)

L'ORP n'a malheureusement pas été en mesure de nous fournir les informations requises.

IV. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LE RESEAU LOCAL

Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)

Voici en résumé les faits marquants du Service d'aide familiale de Morges et environs pour l'année 2010 :

- Le travail de 119 personnes soit 78 bénévoles (pour environ 12'000 heures de travail offertes) et 41 salariées en faveur des familles et des personnes âgées, malades ou handicapées de Morges et environs.
- L'accueil au secrétariat de 3 stagiaires pour une ou deux semaines, dont une personne placée par l'Unité de transition au travail (UTT).
- L'augmentation de 7,4 % de repas chauds livrés portant le nombre à 45'000 dont 31'000 portés à 270 morgiens. En fonction du revenu, le prix des repas s'échelonne entre CHF 10,50 et CHF 16,50.
- Une augmentation de la fréquentation du Centre de rencontres de Couvaloup 4, lieu réservé aux personnes en âge AVS. En moyenne près de 19 clients ont été accueillis chaque jour pour le repas de midi. De nombreuses personnes ont également bénéficié des animations de l'après-midi. Trois infos-croissants ont été organisés au Centre de Couvaloup 4 en collaboration avec Pro Senectute.
- Les moments inter générationnels enrichissants découlant de la nouvelle colla-

laboration avec le Centre pour la jeunesse de Couvaloup 12 (fête de quartier et l'organisation d'un atelier Natel).

- L'augmentation des jeux et jouets mis en location à la ludothèque, portant le nombre à plus de 1'600. Le nombre de familles inscrites a passé de 204 à 216. La rencontre des ludothèques de La Côte a été organisée à Morges.
- L'augmentation des ventes à La Trouvaille, magasin d'articles et d'objets d'occasion. Le rôle social du magasin a été confirmé en cette période économiquement morose.
- Le renfort de l'encadrement offert aux nombreux bénévoles par l'organisation d'un cours de l'Association des services bénévoles vaudois sur un thème traitant de la collaboration bénévoles/salariés et par une sortie détente/échanges offerte à tous.
- La signature d'une convention de collaboration avec l'Association AVEC pour l'accueil de participants (bénéficiaires RI) à des missions d'actions citoyennes, mesures destinées à favoriser des réinsertions sociales et professionnelles.
- La poursuite du mandat pour le remplacement de la réceptionniste-téléphoniste du bâtiment de Couvaloup 10, Ce travail a représenté un pourcentage de travail d'environ 20 %.

L'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)

Par rapport à 2009, le rôle de l'ARAE s'est profondément modifié et le lien entre l'ARAE et l'ARASMA, ainsi que l'articulation avec l'AJEMA, ont dû être repensés, précisés. Les modalités de collaboration ont été affinées pour mieux tenir compte de la multiplicité des acteurs impliqués dans le réseau.

Entre autres points d'améliorations, il a été constaté que la présence de M. Daniel Vuillamoz, directeur du CSR, est nécessaire au Comité de l'ARAE pour mieux ancrer l'articulation avec l'ARASMA.

Ces discussions ont débouché sur l'élaboration d'une convention de collaboration entre l'ARASMA et l'ARAE qui a été signée par les deux partenaires.

On peut faire un parallèle dans le fonctionnement de l'ARAE avec celui de la FAJE : le Conseil de Fondation correspond au Comité de direction de l'ARASMA et il y a dans les deux cas une chambre consultative. Dans

l'organigramme régional, c'est l'ARAE qui fait office de chambre consultative.

Par ailleurs, pour faire suite à une directive de subventionnement des structures d'accueil à temps restreint émise par la FAJE, l'ARAE, consultée à ce propos, a préavisé favorablement à la signature d'une convention de subventionnement entre le Réseau AJEMA et les structures à temps d'ouverture restreint, pour qu'elles puissent bénéficier directement des subventions de la FAJE.

Les familles sont un autre point de réflexion sur lequel l'ARAE s'est penchée. Au Comité, alors que les statuts le prévoient, il n'y a pas de représentant des parents qui soit le délégué d'une faïtière car cette dernière n'existe pas pour l'heure. Certains parents se font entendre mais ce n'est pas par l'intermédiaire d'une association porteuse de messages qui pourrait aussi recevoir des informations (développement de l'offre, politique tarifaire, etc.).

Le Comité a donc entrepris une réflexion à ce sujet car les parents sont un partenaire essentiel du réseau (ils paient 40 % des coûts). Il est donc salutaire de pouvoir les intégrer à la réflexion. Le comité de l'ARAE, en discussion avec l'ARASMA, a réfléchi à l'opportunité d'un mandat pour constituer un noyau dur afin de créer une association. M. Patrick Audet, Président du Centre de Vie Infantile L'Arche de Noé à Colombier, ainsi que Mme Catherine Castellani, secrétaire de l'ARAE, qui a déjà fait quelques démarches, notamment auprès d'AVEC, ont été mandatés pour initialiser la démarche et prendre les contacts nécessaires.

La tâche 2011 de l'ARAE va donc consister en la mise en place d'une association faïtière de parents, avec pour but de représenter tous les parents.

Dans le courant 2010, l'Association des accueillantes en milieu familial Morges-Aubonne (ASAMIFAMA) a pris contact avec l'ARAE, avec l'envie de rejoindre le Comité. Une représentante de cette association a été reçue afin de voir quelles sont les personnes représentées au sein de l'association et quels sont les buts de celle-ci. Il a été constaté que cette association est très jeune, puisqu'elle s'est récemment constituée et qu'elle ne compte que 20 accueillantes sur les 120 potentielles de la région. Il a été convenu que le rôle de l'association devait faire l'objet d'une réflexion lors de leur assemblée générale et que pour le moment, elle ne ferait pas partie de l'ARAE.

Du temps a aussi été consacré à réfléchir sur le rapport de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) mandaté par la FAJE. Le Réseau AJEMA se situe dans une très bonne moyenne. Il est très favorable aux bas revenus, favorable aux familles avec plusieurs enfants et moyennement favorable aux familles avec des hauts revenus.

A fin 2009, une séance de l'ARAE se terminait sur la note négative de l'annonce de la fermeture de la Nursery de Marcelin. Une interpellation a été déposée au Grand Conseil par la Présidente. Toutefois, suite à la décision irrévocable du Conseil d'Etat, les enfants accueillis à Marcelin ont été intégrés à la garderie du Centre hospitalier universitaire vaudois.

Suite à cela, le Conseil d'Etat a créé un Groupe interdépartemental constitué de représentants de ses cinq départements. L'Etat de Vaud compte quelques 27'000 collaborateurs pour 141 places d'accueil. La Commission de gestion du Conseil d'Etat a constaté que cela était insuffisant.

Il y a ensuite eu le postulat de Mme Florence Golaz demandant au Conseil d'Etat « une planification du développement des structures d'accueil d'enfance pour le personnel de l'Etat ». Mais le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Jacqueline de Quattro, a annoncé qu'il n'avait pas l'intention d'augmenter le nombre de places d'accueil.

Faisant suite à cela, la Présidente a déposé une motion relative au « financement équilibré de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) » par l'Etat de Vaud. Si les tarifs vont être ajustés à la baisse, ce sont les communes qui devront passer à la caisse. La Commission chargée d'étudier la motion l'a adoptée à l'unanimité, avec une abstention. Donc l'engagement de l'Etat de Vaud devrait suivre. La participation de l'Etat augmente, mais certes pas de 5 millions. Des débats sont à venir au Grand Conseil.

Il y aura aussi au Grand Conseil tout le débat sur le parascolaire - un travail est d'ailleurs en cours dans notre région sur ce sujet. Avec l'extension de la LAJE, l'intégration des Conseils d'établissements, etc., on ne sait pas encore à quoi la loi sur le parascolaire ressemblera. Il faut néanmoins être vigilants à ne pas perdre la participation des employeurs en sortant le parascolaire de la LAJE (ce qui aurait de lourdes conséquences financières pour les communes).

Au terme de ce rapport d'activités, la Présidente remercie les membres du Comité de l'ARAE, notamment pour leur implication et leur intérêt, ainsi que la fidèle secrétaire, Mme Catherine Castellani, Mme Geneviève Fournier pour les nouvelles qu'elle donne de l'AJEMA lors des séances, M. Daniel Vouillamoz qui, malgré toutes ses casquettes, a toujours le souci de garder le lien, ainsi que Mme Anne-Marie Maillefer d'être présente et d'avoir le souci de la proximité.

Entrée de secours (EdS)

Entrée de Secours (EdS) accueille dans son centre ambulatoire les personnes toxicodépendantes de notre région et leurs proches. Elle propose une large palette de prestations psycho-sociales et médicales, dispensées par du personnel social et paramédical qualifié et des médecins consultants. Un médecin du secteur psychiatrique Ouest intervient ponctuellement dans ses locaux. EdS collabore avec les divers acteurs du réseau social et médical régional.

Après leur déménagement en 2009, le premier semestre de l'année a été marqué par des travaux de rénovation et d'aménagement du centre d'accueil, travaux démarrés en automne 2009. La fin du chantier a permis d'inaugurer enfin ces nouveaux locaux au mois de novembre.

Si EdS dispose aujourd'hui d'un bâtiment fonctionnel, les usagers ont cependant été reçus dans des conditions peu adéquates jusqu'à l'été. Malgré cela, la fréquentation du centre est remontée au-dessus de 30 usagers par jour et le nombre de « Nouvelles demandes d'aide ou de prise en charge » a fortement augmenté (90 en 2010). Une demande sur cinq provient d'un proche de personne toxicodépendante (principalement pour des informations et/ou des entretiens individuels ou de famille). Plus de 200 personnes ont bénéficié de prestations d'EdS en 2010.

Un soutien socio-médical pour sortir d'une dépendance aux opiacés reste la motivation principale pour solliciter EdS. Des consommations de cocaïne, de cannabis ou de médicaments sont aussi motifs à des demandes d'aide. En outre, on constate souvent une consommation excessive d'alcool chez les personnes qui nous demandent un soutien socio-médical.

Plus du quart des personnes qui ont sollicité EdS pour la première fois en 2010 pour des problèmes de dépendance n'avait pas de domicile stable. Et la moitié était sans travail.

Comme en 2009, des interventions de prévention en milieu scolaire ont été organisées et animées par des intervenantes d'EdS dans les classes du secondaire d'un établissement scolaire de la région.

En septembre a démarré une phase pilote d'un « Dispositif cantonal d'indication et de suivi pour les personnes toxicodépendantes ». Toute personne du canton souhaitant obtenir une garantie financière de l'Etat pour une prise en charge dans une institution résidentielle pour soigner ses problèmes de toxicodépendance doit dorénavant passer par une évaluation/indication dans un centre régional. Entrée de Secours est le centre régional pour l'Ouest du canton.

Sur demande de la commune de Morges, Entrée de Secours a mis sur pied un hébergement d'urgence pour l'hiver 2010-2011 afin d'offrir un toit aux éventuels sans abri de la région. La structure a ouvert le 20 décembre pour une période de trois mois et a accueilli des personnes de Morges et de sa région.

Le rapport d'activité, disponible dès ce printemps, donne de plus amples renseignements sur les activités. EdS remercie vivement les autorités communales de leur soutien et reste volontiers à disposition pour venir présenter leurs activités sur demande.

Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)

En 2010, les activités de l'OSEO Vaud sur son site de Morges se sont non seulement poursuivies et intensifiées mais se sont cette année encore passablement étendues. Ainsi, dans le but de répondre à des besoins toujours accrus, trois nouvelles mesures ont été développées :

- **EX(ae)QUO** : (EXpression (pour adultes étrangers) du français au QUOtidien) cours de français basés sur la connaissance de la Suisse et du canton de Vaud s'adressant à des travailleurs étrangers (niveaux : débutant et faux-débutant / moyen). Ces cours sont soutenus par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et par un crédit de la Confédération (Office fédéral des migrations) (ODM) destiné à l'intégration.
- **CT2** : Coaching Transition 2 (CT2) est une prestation gratuite (offerte aux primo demandeurs d'emploi qualifiés (Certificat fédéral de capacité) (CFC) « entièrement financée par la fondation du Credit Suisse ». Elle propose du coaching in-

dividuel et en groupe, ainsi qu'un accès direct aux recruteurs, employeurs et agences de placements. Pour plus d'information : www.ct2.ch.

- **Interface Insertion** : Plateforme de coordination entre les entreprises formatrices et les candidats à la formation en vue de la réalisation d'un apprentissage (CFC). Elle a pour but d'offrir aux entreprises une assistance dans le processus de recrutement de jeunes adultes en difficultés et d'aider les candidats à passer l'étape de sélection et accéder à la formation.

En ce qui concerne les mesures « traditionnelles, elles ont poursuivi leurs activités, répondant ainsi à une demande toujours plus importante. Pour rappel, il s'agit de :

- **AQB** (Acquisition de Qualifications de Base), mesure de coaching, de formation et de stages s'adressant à des migrants suivis par les Offices régionaux de placement (ORP) ;
- **PET** (Programmes d'Emplois Temporaires), s'adressant à tout demandeur d'emploi suivi par un ORP ;
- **Coaching +**, mesure s'articulant autour du coaching, d'un bilan de compétences, de stages et de missions temporaires, s'adressant à des personnes au bénéfice de l'aide sociale vaudoise et suivies par un Centre social régional ;
- **INTER-FACE** (anciennement la Bourse à l'Emploi), agence de placement à but social et non lucratif ;
- **Cellule Orientation - Intégration (COI)**, mesure offrant différents modules s'inscrivant dans une démarche de réinsertion, (bilan, atelier recherche d'emploi, stages), s'adressant à toute personne suivie par l'office AI-Vaud (Assurance invalidité), un CSR ou une entreprise privée partenaire ;
- **Co-Stage**, mesure alternant coaching et stages. Elle s'adresse à des demandeurs d'emplois suivis par les ORP.

Avec la mise en place de CT2, d'Ex-Aequo et d'Interface Insertion, c'est aujourd'hui 10 prestations d'insertion socioprofessionnelle qui sont déployées sur notre site de Morges. Nous tenons tout particulièrement à remercier nos nombreux partenaires que sont le Service d'emploi (SDE), le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), l'Office d'assurance invalidité (OAI) Vaud, le BCI, les CSR et les ORP du canton, le Credit Suisse, ainsi que la ville de Morges et les nombreuses entreprises de la région qui engagent nos participants.

V. CONCLUSIONS

Missions du CSR :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée **vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique.**
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale** sur le développement d'une région.
- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux** par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les commentaires du présent rapport permettront, nous l'espérons, de mieux comprendre ce que veulent dire :

Prestations sociales, coordination, reconnaissance des effets de l'action sociale, prévention et évolution des besoins sociaux.

Merci encore à tous les collaborateurs et collaboratrices du CSR de vouloir, par leur travail, leur assiduité et leur savoir-faire, contribuer à respecter ces missions pour le bien de nos usagers.

Merci aussi aux représentants politiques, à toutes les personnes qui de près ou de loin soutiennent nos actions et permettent de poursuivre nos objectifs qui sont toujours de **placer le client au centre de nos préoccupations.**

CSR Morges-Aubonne

D. Vouillamoz
directeur

Morges, avril 2011